

Services Techniques / Pôle Espaces Publics

N/Réf. : SC/SR/FD/24/AUT/056

Affaire suivie par Françoise DOMERGUE

[fdomergue@bourgoinjallieu.fr](mailto:fdomergue@bourgoinjallieu.fr)

Tél. : 04 74 43 19 00

## AUTORISATION

Objet : Autorisation - Occupation du Domaine public  
Rencontre sportive – Assemblée générale USEP

Le Maire de la Commune de Bourgoin-Jallieu,

**AUTORISE par la présente,**

Le comité Départemental de l'USEP- 33 rue Joseph Chanrion – 38000 GRENOBLE, à organiser des rencontres sportives sous forme d'ateliers dans le parc des Lilattes lors de son assemblée générale  
Le mercredi 27 mars 2024

- Le parc des Lilattes restera accessible et ouvert à tous.
- Autorisation mettre en place des banderoles ou oriflammes lestés sur le site pour communiquer sur l'évènement.
- Autorisation d'installation d'un barnum 3x3m lesté devant la maison du Département. Respecter les prescriptions de montage du fabricant.
- Les lieux devront être laissés propres à l'issue de la manifestation.
- Le stationnement du véhicule Renault trafic immatriculé ES-888-XP est autorisé sur une case de stationnement aux abords au parc durant toute la journée du 27 mars 2024.

A Bourgoin-Jallieu, le mardi 19 mars 2024

  
Sébastien CHALESSIN

10ème Adjoint au Maire  
en charge des Espaces Publics,  
de la Voirie et des Espaces Verts



Mairie de Bourgoin-Jallieu  
CS 62010  
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex  
04 74 93 00 54

[bourgoinjallieu.fr](http://bourgoinjallieu.fr)

